

14/01/2010

Action caritative au profit de l'Association **HOPITAL SOURIRE**



ASSOCIATION
HÔPITAL SOURIRE

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Pour la 16^{ème} année consécutive, notre profession citoyenne fait appel à la générosité de ses membres. Nous vous invitons cette année à effectuer vos dons au profit de l'Association **HOPITAL SOURIRE**, 330 avenue de Grande Bretagne à Toulouse, que nous avons déjà soutenue en 1999.

L'objet social :

Soutenir, faire connaître et promouvoir toute action visant à contribuer à l'élaboration d'un environnement favorable dans le cadre d'une hospitalisation et ce, notamment chez l'enfant.

Présentation

Dans les années 1994, le Conseil d'Administration de l'Association des Clients de la Banque Populaire souhaite s'investir dans une action humanitaire.

Dans le même temps, le grand projet de construction d'un Hôpital Pédiatrique sur le site de Purpan à Toulouse fait l'actualité (pour mémoire, il est ouvert le 23 Septembre 1998).

Concomitamment, la jeune Chambre économique (dont l'une des actions consiste à porter des projets jusqu'à maturité avant de passer le relais) présente une compagnie de clowns intervenant au chevet des enfants hospitalisés. Il s'agit alors de trouver le financement permettant de faire perdurer cette activité unanimement appréciée par les équipes soignantes et les enfants. Ceci précipite les événements et, dès lors, de multiples rencontres ont lieu avec les instances du C.H.U. pour aboutir le 12 Septembre 1995 à la naissance de l'association **HOPITAL SOURIRE** avec pour membres fondateurs le C.H.U. de Toulouse, l'Association des Clients de la Banque Populaire Occitane et la Banque Populaire Occitane.

Réalisations

Au global, depuis l'origine, ce sont quelques **1 300 000 euros** (31/12/2007) qui ont été collectés et reversés en totalité dans des actions ou aménagements en faveur des enfants et des mamans hospitalisés.

La particularité de l'Association HOPITAL SOURIRE étant de n'avoir aucun budget de fonctionnement (tout repose entièrement sur le bénévolat) : un euro collecté est bien un euro reversé.

Nous vous invitons à verser vos dons au profit de l'association (la moyenne des dons est généralement de 50 €, pour un montant global de l'ordre de 8 000 €).

La collecte obtenue sera remise au Président de l'Association, Monsieur Michel VINES, au cours de la Cérémonie de Prestation de Serment qui aura lieu le Lundi 15 Mars prochain, à la Cité de l'Espace.

Vous trouverez ci-joint un bulletin à retourner au Conseil Régional avec votre don, en un chèque libellé à l'ordre de **ASSOCIATION HOPITAL SOURIRE avant le 5 Mars prochain**. Un reçu vous sera délivré afin que vous puissiez le déduire fiscalement. Si vous souhaitez associer vos collaborateurs à cette action, il conviendra que vous adressiez un chèque par donateur.

Comptant sur votre générosité et vous en remerciant par avance au nom de l'Association **HOPITAL SOURIRE**, nous vous prions de croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Didier GARRIGUES
Président du Conseil Régional

Bulletin à renvoyer à l'Ordre des Experts-Comptables
« Le Belvédère », 11 boulevard des Récollets - 31078 TOULOUSE CEDEX 4
Fax : 05.61.55.33.29

au plus tard le 5 Mars 2010

Action caritative au profit de l'association **HOPITAL SOURIRE**



ASSOCIATION
HÔPITAL SOURIRE

NOM Prénom / RAISON SOCIALE :

QUALITE (EC, ECStagiaire, Collaborateur, Autre) :

Adresse :

.....

Verse la somme de 20 €

Verse la somme de 50 €

Verse la somme de 100 €

Autre : €

en un chèque ci-joint libellé à l'ordre de « **Association HOPITAL SOURIRE** »

Date :

Signature :